

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR NICOLE DOMINGUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, QUE :

DÉROGATION MINEURE # 2023-03

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, qui se tiendra le 3 juillet 2023 à 19 h, le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-03.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

LOT NUMÉRO 6 373 327 (maison)

NATURE ET EFFETS

La demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment principal (résidence) dont la marge de recul avant est de 18.86 mètres, au lieu de 10 à 10.5 mètres, tel que décrit au règlement de zonage 2009-08, article 7.4.2.2. et la grille des spécifications zone R-1.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra toute personne intéressée qui désirera s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/Greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le treizième jour du mois de juin 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Directrice générale/Greffière-trésorière